

Un plan d'épargne qui permet de
préparer sereinement la retraite

PREMIUM RETRAITE ACTIVE

Vous souhaitez épargner pour votre retraite tout en réduisant votre charge fiscale ? Nous avons la solution qui répond parfaitement à vos besoins le contrat Premium Retraite Active. Premium retraite active est un contrat de groupe ayant pour objet la couverture d'engagements de retraite supplémentaire.

Ce contrat distribué par Capfinances et Predictis, a été conçu par Abeille Retraite Professionnelle.

LES + DU CONTRAT PREMIUM RETRAITE ACTIVE

La flexibilité de ses formules de gestion

- Le mode de **GESTION ÉVOLUTIVE** qui consiste à faire évoluer progressivement et automatiquement la répartition de vos investissements de supports en unités de compte à risque élevé vers des supports en unités de compte à risque faible et vers le fonds Euros, ceci afin de sécuriser votre épargne. La répartition initiale de vos investissements et l'évolution de celle-ci dépendent de l'orientation de gestion correspondant à votre profil de risque: prudente, équilibrée ou dynamique et votre horizon d'investissement.
- Le mode de **GESTION LIBRE** qui vous permet de répartir librement vos versements parmi tous les supports financiers disponibles au sein de **PREMIUM RETRAITE ACTIVE**, à la date de ce versement.
L'investissement sur un support en unités de compte présente un risque de perte en capital.
- Le mode de **GESTION SOUS MANDAT** qui vous permet de confier la gestion de vos investissements à Abeille Retraite Professionnelle, le mandataire, qui gèrera en votre nom et pour votre compte, les sommes investies en gestion sous mandat avec le conseil d'une société de gestion. Vous choisissez l'orientation de gestion du mandat.

La protection de vos proches

La Garantie «complémentaire en cas de décès» incluse automatiquement. En cas de décès de l'assuré avant son 75ème anniversaire, le capital garanti est égal au cumul des versements effectués sur l'adhésion, nets de frais sur versements et de rachats (plus-values exclues), diminués du capital dû en cas de décès au titre de la garantie décès de base, dans la limite de 300 000 €.

Le choix du ou des mode(s) de sortie

Pendant toute la durée du contrat, vous avez une possibilité de sortie anticipée dans le cadre de l'acquisition de votre résidence principale(*) ou en cas d'accident de la vie(**).

Au moment de la retraite, en fonction de la nature des versements, il vous est possible d'opter pour une prestation versée sous la forme d'un capital libéré en une seule fois ou de manière fractionnée, ou d'une rente viagère.

Une fiscalité avantageuse

Sauf si vous y souhaitez y renoncer, déduisez les versement que vous réalisez sur votre PER de vos revenus dans le cadre de votre impôt sur le revenu. En contrepartie, les prestations correspondantes à ces versements seront imposables.

(*) Seule l'épargne issue des versements volontaires et le cas échéant, de l'épargne salariale peut faire l'objet d'une sortie anticipée pour ce motif

(**) Le décès du conjoint, l'invalidité de 2è ou de 3è catégorie, le surendettement, l'expiration des droits à l'assurance chômage, la cessation d'activité non salariée



Un plan d'épargne qui permet de préparer sereinement la retraite

PREMIUM RETRAITE ACTIVE[®]

FRAIS

Frais sur versements : 1,50% maximum

Frais de gestion en cours de vie du contrat

- Sur le support en euros et les supports en unités de compte non gérés en Gestion sous mandat : 1,20% maximum de l'épargne, sur base annuelle.

- Sur les supports en unités de compte gérés en Gestion sous mandat : 1,70% maximum de l'épargne, sur base annuelle.

Frais de sortie :

- Frais sur arrérages de rente : 3%
- Indemnités de transfert : 1% pendant les 5 premières années, puis 0%.

Frais d'arbitrage :

- Arbitrages à l'initiative de l'adhérent : 0%
- Changement de mode de gestion : 0%
- Arbitrage à l'initiative du mandataire : 0%

Autre frais :

- Adhésion à l'association : 20 €

CARACTÉRISTIQUES

Âge minimum à la souscription : 18 ans

Versements programmés (montant minimum)

- 150€ par mois
- 450€ par trimestre
- 900€ par semestre
- 1200 euros par an avec un maximum de 1800 €/an

Versements libres : 750 € minimum

→ Nous attirons votre attention sur le fait que :

L'investissement sur un support en unités de compte présente un risque de perte en capital. Il n'est pas garanti, mais est sujet à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers